

Sujet: [INTERNET] Commune de Lahontan - Enquête publique (Carrière)

De : Sebastien HOURCADE <hourcade.seb@wanadoo.fr>

Date : Fri, 14 Apr 2017 16:47:59 +0200 (CEST)

Pour : pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

A l'attention du commissaire enquêteur:

Monsieur,

Suite à la consultation du dossier d'enquête publique du 14 avril 2017, veuillez trouver ci-joint mes remarques.

La commune de Lahontan dispose d'un sous-sol riche en dépôts alluvionnaires.

Historiquement, c'est à l'occasion de la construction de l'autoroute A64 que la richesse de ce sous sol avait été découverte.

Deux lacs le long de l'autoroute sur la commune sont issus de cette première exploitation. Un autre lac est présent sur la commune de Bellocq

Puis la CEMEX est venue exploiter ce sous-sol à cheval entre Lahontan et Saint Cricq du Gave.

La CEMEX dispose également d'une entité sur la commune de Labatut.

Puis cela fut le tour de la GSM de s'intéresser à ce sous sol.

Si ce sous sol est riche, sa surface l'est aussi et nous trouvons de nombreuses cultures de fruits et de légumes.

Une AMAP existe même à Lahontan.

Chaque fois qu'une entreprise veut exploiter ce sous-sol, ce sont des terres arables, des surfaces agricoles riches qui sont sacrifiées.

Ces projets débouchent sur une exploitation de plusieurs années et laissent derrière eux des lacs.

Veut-t-on faire de la commune de Lahontan un immense lac ? Destine-t-on les communes alentours elles-aussi à devenir des lacs ?

Les graviers, les routes, la LGV et les autres utilisations justifient-ils le sacrifice de ces territoires ?

Avant de rédiger ces remarques, j'ai consulté celles de mes concitoyens et certaines sont des courriers types, ou sel l'auteur change, où l'on parle d'activité économique.

Quelle activité économique ?

Combien d'emplois seront créés par la carrière au regard de ceux qui seront perdus dans l'activité agricole ?

J'ai le souvenir que monsieur Chauveau, l'ancien maire de Lahontan avait fait ce calcul et que celui-ci justifiait son opposition à ce projet.

Et quel impact sur la vie des Hommes.

Les nuisances apportées par cette carrière en terme de bruit, de poussière, de destruction des paysages vont impacter les riverains.

Cette commune qui dispose d'une vie associative dynamique, d'activités économiques au travers de l'agriculture et de l'artisanat va t'elle subir un exode rural a cause de l'exploitation de son sous sol.

Va-t-on condamner cette commune et son dynamisme pour son "précieux" gravier ?

Ce "précieux" gravier est-il plus précieux que les habitants de la commune ?

J'ai également des doutes sur le traitement des eaux issus de cette activité.

Si le dossier aborde le sujet et se veut rassurant, certains points laissent planer le doute.

Enfin, les 34 rotations par jour de camions de 44 tonnes sur la RD29 va accroître les risques que l'on fait prendre aux riverains de cet axe.

Ces riverains sont déjà impactés par la fréquence imposée par l'activité de la FIPSO.

Je fais partie de ces riverains et j'ai des craintes par rapport à l'extension de la FIPSO, des doutes sur le respect du code de la route, et également sur le respect des obligations liées à cette activité.

Je développe ce point, des camions circulent le week-end alors que l'abattoir ne reprend que le lundi, par conséquent je doute que les règles sur le droit animal, notamment la durée et les conditions d'attente avant abattage soient respectées.

Lors de la précédente enquête publique, la commune de Bellocq avait émis un avis défavorable tant que la déviation de la RD29 ne serait pas réalisée.

Vous remerciant de prendre en compte mes remarques, veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Sebastien HOURCADE

42, rue Lasbordes

64270 BELLOCQ

